

DELIBERATION

SEANCE DU 7 Mai 2015

L'an Deux Mil quinze, le sept mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Alain BECQUART.

Suite à la démission de Mme Emilie BONNIN, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la délibération en date du 4 avril 2014 afin de la remplacer au sein des commissions communales dont voici la nouvelle composition :

Commission communication : Philippe DUTEURTRE, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

Maisons fleuries : Philippe DUTEURTRE, Francis LEBLANC, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD.

CCAS : Alain BECQUART, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD.

Ecole : Francis LEBLANC, Daniel RENAUD.

Modifications
commissions
communales

Suite à la démission de Mme Emilie BONNIN, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la délibération en date du 4 avril 2014 afin de la remplacer au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Coulevre/Valigny.

Sont nommés pour la durée du mandat électoral : Alain BECQUART, Francis LEBLANC, Daniel RENAUD, délégués titulaires et Isabelle PLAIDY, Corinne TIERCE, délégués suppléantes.

SIRP
Coulevre/Valigny

Afin d'embellir la place de la mairie, le terrain près du lavoir et la parcelle située « route d'Ainay », Mr le Maire propose l'achat de mobilier urbain et demande à Mme Isabelle PLAIDY et à Mr Francis LEBLANC de présenter les devis correspondant à ce projet.

- Société ADEQUAT :
 - o 4 Barrières modèle City :..... 580.56 € HT
 - o 1 kit d'amovibilité :.....121.77 € HT
 - o 3 poteaux modèle City :..... 306.84 € HT

MOBILIER EXTERIEUR

- Fourreau amovible :.....125.65 € HT
- 3 Jardinières avec fonds :..... 387.18 € HT
- 3 Jardinières sans fonds :..... 378.87 € HT
 - Montant total (hors transport):....1 900.87 € HT

- Société Comat & Co :

- Lot de 2 tables pique-nique :.....974.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ces deux devis, et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

Mr le Maire informe le conseil municipal que la SICA BB Souhaite implanter un pont bascule sur le terrain situé « Route de Bessais ». Pour faciliter l'accès, elle a demandé et obtenu l'autorisation de sortie sur la RD 14.

Aménagement trottoir Route de Bessais

La SICA-BB propose au conseil Municipal de profiter de cette opportunité, s'il le souhaite, pour améliorer et embellir cette sortie de bourg, en goudronnant le trottoir et en posant des bordures. La fourniture des matériaux serait à la charge de la commune pour un coût de 1 753.20 € HT. La pose serait assurée par la SICA BB.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

Mr le Maire présente au conseil municipal un devis de la société ORPI concernant le remplacement de 4 extincteurs pour un montant de 437.50 € HT.

Remplacement extincteurs

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis, et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

Suite au remplacement du véhicule communal, Mr le Maire présente au conseil municipal 2 devis d'assurance automobile tous risques, avec un bonus de 0.50

Assurance véhicule communal

- Axa Assurance, agence Degrés et Papon à Sancoins pour un montant de 438.01 €TTC,
- Cabinet STAMM Assurances à Cérilly pour un montant de 513.93 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis d'Axa assurance, et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision afin de réformer la tondeuse Gaby achetée en 1991 ainsi que l'express acheté en 1994.

Sorties d'actif

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Receveur de Cérilly à sortir ces biens de l'actif :

- Compte 2182 « Renault express » pour une valeur de 8 267.91 €
- Compte 2188 « tondeuse Gaby » pour une valeur de 3 125.20 €.

**Achat miroir
Route des sablons**

Mr le Maire donne lecture de l'avis des services de l'UTT Cérilly/Bourbon l'Archambault concernant l'aménagement du carrefour de la route des sablons et de la RD 14 ; pose d'un miroir.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour l'achat de ce miroir.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité relative (Pour : 5 voix ; Contre : 4 voix, Abstention : 1 voix), décide l'achat d'un miroir, et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

Mr le Maire présente au conseil municipal les dossiers de demande de subventions des associations communales de Valigny.

**Demande de subvention
Associations communales**

Après délibération, et étude des dossiers, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- « les Berges de l'Auron » :..... 610.00 €
- « Le Club de l'orée du Bois » :..... 260.00 €
- « le Foyer Rural » :..... 150.00 €

**Subvention exceptionnelle
Centre Social de
Lurcy Lévis**

Mr le Maire présente au conseil municipal, une demande de subvention exceptionnelle du centre social de Lurcy Lévis concernant l'achat d'un camion frigorifique pour le portage des repas à domicile. Le centre social de Lurcy Lévis a décidé de solliciter les 13 communes du secteur, pour un montant de 2 € par habitants, soit un montant de 786 € pour notre commune.

Le conseil municipal estime que cette dépense aurait dû être prévue et incluse dans un budget prévisionnel.

Après délibération, le conseil municipal, refuse le montant de cette subvention, et décide à la majorité après un deuxième vote (Pour : 6 voix ; Contre : 3 voix, Abstention : 1 voix), une participation à hauteur de 1 € par habitant soit la somme de 393 €

Suite à une anomalie bloquante au budget primitif 2015, compte 775, Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération modificative suivante :

Investissement

**Délibération
Modificative**

Dépenses		Recettes	
Compte 21316-236 Equipement de cimetièrè	1 800.00	Compte 024 Produit des cessions	1 800.00

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Compte 022 Dépenses imprévues	- 1 800.00	Compte 775 Produit des cessions	- 1 800.00

Compte rendu des commissions

Mr Alain LE GOFF donne le compte rendu de la réunion du SICTOM de Cérilly, et fait part d'une augmentation des cotisations dans les années à venir.

Mr Le Maire donne le compte rendu de la séance du conseil communautaire. Suite à la démission de Mr Gérard DERIOT, liée au cumul des mandats, Mme Corinne COUPAS-TREBOSC a été élue Présidente de la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Mr Francis LEBLANC donne le compte rendu de la commission communication. Le site Internet devrait être en ligne très prochainement et fera l'objet d'une présentation à la population.

QUESTIONS DIVERSES

Lettre de Mme Josette ANTOINE

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Josette ANTOINE, par laquelle elle demande la possibilité d'installer un barnum pour la période estivale, sur la terrasse publique devant son établissement.

Le Conseil municipal émet un avis favorable, à condition que toutes les règles de sécurité soient respectées.

Cependant, reprenant ses souhaits émis l'année passée, le conseil municipal lui demande de faire l'acquisition d'un modèle en harmonie avec l'aménagement du bourg, notamment au niveau des couleurs.

Lettre de Mr René BUTARD

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr René BUTARD, Président de la société de pêche de Bessais le Fromental par lequel il informe le conseil municipal de sa décision de restituer le local du stade, prêté gracieusement.

Lettre Inspection académique

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr l'inspecteur d'académie, par lequel il informe le conseil municipal que l'emploi de professeur des écoles, à l'école de Valigny, a été réimplanté pour la prochaine rentrée scolaire à titre provisoire.